LE BULLETIN

Une publication trimestrielle de l'Association des Anciens d'Unisys

2e trimestre 2025 #32502 (18e année)





au sommaire : Votre retraite est-elle dans la moyenne des Français - Le médiateur national de l'énergie - Le miel, source de vie - Une manière originale de découvrir Paris - La carte vitale disponible sur smartphone - Voulez-vous jouer avec moi ? - Bon à savoir : les soldes d'été.

VOTRE RETRAITE EST-ELLE DANS LA MOYENNE DES FRANÇAIS ?

Fonctionnaires, salariés, professions libérales… Votre pension de retraite varie fortement selon le régime auquel vous avez cotisé. Découvrez si vous êtes au-dessus (ou en dessous) de la moyenne nationale.

Une fois à la retraite, tous les parcours ne se valent pas. C'est ce que confirme une nouvelle fois le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), publié ce jeudi 12 juin 2025. En s'appuyant sur les données 2023, le COR passe à la loupe les pensions perçues par les quelque 15 millions de retraités français cette année-là. On y apprend ainsi qu'un retraité de droit direct (en opposition au droit dérivé, la pension de réversion attribuée au conjoint survivant) percevait en moyenne 1 670 euros brut par mois. Un montant qui grimpe à 2 000 euros avec une carrière complète.

Mais car ils n'ont pas eu les mêmes carrières et donc les mêmes salaires, cette moyenne cache des écarts de pension considérables selon leur régime principal d'affiliation. Cette année encore, les retraités les mieux lotis sont ceux qui ont cotisé dans les régimes spéciaux et les fonctionnaires d'Etat. Les retraités qui ont en effet fait carrière à la SNCF, à la RATP ou à la Banque de France, entre autres, percevaient en effet 2 800 euros brut en moyenne pour une carrière complète. Un niveau de pension > 1 100 euros au-dessus de la moyenne nationale !

Les anciens fonctionnaires civils de l'Etat – tels que les enseignants, inspecteurs ou encore préfets – ne s'en sortent pas trop mal non plus : leur pension moyenne s'affiche à 2 610 euros brut par mois. Du côté des militaires, c'est encore mieux. Une fois en retraite, ils touchent en moyenne 2 770 euros. Et ce, malgré des carrières souvent plus courtes, mais mieux rémunérées.

Des pensions plus élevées chez les ex-fonctionnaires

De manière générale, le rapport du COR indique que les ex-agents de la fonction publique et les anciens indépendants bénéficient de pensions largement supérieures à celles des salariés du privé. Un écart qui s'explique par «les différences de salaires ou de revenus d'activité, la proportion de cadres et de personnes très qualifiées étant plus importante parmi les professions libérales et au sein de la fonction publique», indique le COR. Ainsi, les salariés qui ont surtout cotisé au régime général – c'est-à-dire la très grande majorité d'entre eux – touchaient en moyenne 1 920 euros brut par mois fin 2023.

Disparités Régionales dans les Revenus de Retraite

Il existe des variations régionales significatives dans le montant moyen des pensions nettes. Paris se situe en tête avec un montant estimé à 2 130,69 € en 2025, tandis que des départements plus ruraux et économiquement moins dynamiques comme la Creuse (1 404 €), le Tarn-et-Garonne (1 412 €) et le Lot-et-Garonne (1 424 €) affichent les pensions les plus basses. Ces écarts, qui peuvent atteindre près de 900 € nets par mois, soulignent les inégalités d'accès à une carrière stable et bien rémunérée, ainsi que l'impact des parcours professionnels discontinus dans certaines régions. Ces différences régionales substantielles suggèrent que les tendances et les intérêts des retraités peuvent varier considérablement selon leur lieu de résidence.

➽

Les retraités dans les régions plus aisées pourraient avoir plus de revenus disponibles pour les loisirs et les voyages, tandis que ceux dans les régions à plus faible revenu pourraient se concentrer davantage sur les besoins essentiels et les activités à faible coût.

Revenu des femmes

Et comme souvent en matière de revenus, les femmes sont encore à la traîne cette année. Fin 2023, elles touchaient à peine 1 310 euros de pension mensuelle, contre 2 090 euros pour les hommes. Un écart de 780 euros par mois (soit 9 360 euros en moins sur un an) qui résulte de plusieurs facteurs : carrières hachées, temps partiel… et salaires plus faibles chez les femmes. Ne soyons pas défaitistes pour autant : il y a du mieux dans les inégalités de genre à la retraite ! «Le rapport entre les pensions moyennes de droit direct des femmes et celui des hommes est ainsi passé de 54,6% fin 2004 à 64,8% fin 2023», encourage le COR.

Le Défi du Pouvoir d'Achat :

Malgré les revalorisations annuelles, le pouvoir d'achat des retraités reste une préoccupation majeure face au coût de la vie. Entre 2016 et 2021, la pension moyenne a baissé de 2,7 % en euros constants en raison d'une inflation supérieure aux revalorisations. En 2025, même avec une hausse prévue, cette érosion pourrait se poursuivre si l'inflation dépasse les 2,2 % estimés, affectant particulièrement les petites retraites. Cette pression financière continue indique que la sécurité économique restera une préoccupation dominante pour de nombreux retraités, influençant leurs habitudes de dépenses et potentiellement stimulant leur intérêt pour des options de loisirs et de style de vie abordables. La crainte d'une diminution du pouvoir d'achat pourrait également les inciter à rechercher des moyens de compléter leurs revenus, que ce soit par le biais d'un emploi à temps partiel ou d'une gestion financière prudente.

source : Ch. Rousset, Capital

LE MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Vous pouvez changer de fournisseur d'électricité et/ou de gaz autant de fois que vous le souhaitez. Vous pouvez également revenir chez votre ancien fournisseur. Il n'y a pas de durée minimale d'engagement. Bien, mais si vous rencontrez des problèmes avec votre fournisseur ?

Comment recourir au médiateur ?

Vous devez d'abord contacter le service clientèle de votre fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution ou acheteur (c'est-à-dire la personne qui achète l'énergie que vous produisez). Si le litige n'est pas réglé, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie pour trouver une solution amiable. Faisons le point sur la règlementation.

Pour quels litiges ?

- Facture trop élevée
- Délais de raccordement par Enedis ou GRDF trop longs
- Mauvaise estimation de la consommation d'énergie
- Problème lié à la livraison d'énergie



Toutes les formes d'énergie domestique sont concernées : électricité, gaz naturel, gaz pétrole liquéfié (GPL) en bouteille ou en citerne, fioul, bois et réseaux de chaleur.



Attention : Le médiateur national de l'énergie ne peut pas intervenir pour les litiges concernant la production d'électricité si toute l'énergie produite est revendue ou pour les travaux de rénovation énergétique ou l'attribution de primes énergie.

Qui peut saisir le médiateur ?

Les personnes suivantes peuvent faire appel au médiateur national de l'énergie :

- Particuliers (y compris producteur d'électricité qui consomme une partie et revend le surplus)
- Microentreprises ou TPE (professionnels de moins de 10 salariés et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros)
- Non professionnels (associations à but non lucratif, copropriétés…).

Quand recourir au médiateur ?

Avant de recourir au médiateur national de l'énergie, vous devez d'abord appeler le service clientèle de votre fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution ou acheteur (c'est-à-dire la personne qui achète l'énergie que vous produisez). Ses coordonnées se trouvent sur votre contrat d'abonnement ou facture.

En l'absence de résolution du litige, vous devez faire une réclamation écrite auprès de votre fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution ou acheteur.

Vous devez garder une copie de votre réclamation. Si au bout de 2 mois vous n'obtenez pas de réponse ou si elle ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel au médiateur national de l'énergie dans un délai maximum de 10 mois.

Votre réclamation écrite ne doit pas dater de plus d'1 an.

Démarche pour saisir le médiateur

Vous pouvez faire appel au médiateur directement en ligne ou par courrier. Le recours à la médiation suspend les délais pour agir en justice.

RECOURIR EN LIGNE

Vous devez décrire précisément l'objet de votre litige.

Vous devez joindre (scanner) à votre saisine la preuve de votre réclamation écrite au service clientèle du fournisseur et autres documents en votre possession intéressant votre litige.

La saisine du médiateur national de l'énergie est gratuite.

Comment est traitée votre demande ?

Durant l'étude de votre dossier, le médiateur national de l'énergie demande à votre fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution ou acheteur de lui transmettre ses observations sur le litige.

Le médiateur national de l'énergie formule une recommandation de solution du litige dans un délai de 3 mois. En cas de litige complexe, le médiateur national de l'énergie vous informe du prolongement du délai d'instruction. Cette recommandation est écrite.

➳

La recommandation est transmise à votre fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution ou acheteur et à vous-même. Votre fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution ou acheteur et vous-même êtes libres de suivre ou non cette recommandation.
Si votre fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de distribution ou acheteur choisit de suivre la recommandation, il doit en informer le médiateur national de l'énergie dans un délai de 1 mois.

Si vous n'êtes pas satisfait par la recommandation, vous êtes informé par écrit de la possibilité de faire un recours devant le juge.

LE MIEL, SOURCE DE VIE

Saviez-vous que si les abeilles étaient payées au SMIC, 1 kg de miel coûterait 96 600 € Il faut 6 000 000 de fleurs pour 1 kg de miel ?

- Une abeille butine environ 700 fleurs en une heure, soit 8570 heures pour 1 kg de miel, à 11,27 € le smic horaire.



- Saviez-vous que l'une des premières pièces de monnaie au monde avait le symbole d'une abeille ?
- Saviez-vous qu'il y a des enzymes vivantes dans le miel ?
- Saviez-vous qu'au contact de la cuillère en métal ces enzymes meurent ?
- La meilleure façon de manger du miel est avec une cuillère en bois, si vous n'en trouvez pas, utilisez du plastique.
- Saviez-vous que le miel contient une substance qui aide votre cerveau à mieux fonctionner ?
- Saviez-vous que le miel est l'un des rares aliments sur terre qui seul peut soutenir la vie humaine ?
- Saviez-vous que la propolis produite par les abeilles est l'un des ANTIBIOTIQUES naturels les plus puissants ?
- Saviez-vous que le miel n'a pas de date de péremption ?
- Saviez-vous que les corps des grands empereurs du monde étaient enterrés dans des cercueils dorés puis recouverts de miel pour les empêcher de pourrir ?
- Saviez-vous qu'une abeille vit moins de 40 jours, visite au moins 1000 fleurs et produit moins d'une cuillère à café de miel, mais pour elle c'est toute une vie.

Claude Foissey

UNE MANIÈRE ORIGINALE DE DÉCOUVRIR PARIS

J'ai fait récemment une visite de Paris avec "**les Canards de Paris**".
J'ai beaucoup aimé et si l'on a des invités à la maison c'est une excellente occasion de leur faire découvrir Paris de façon originale. Le bus traverse Paris et montre les principaux monuments. Puis, clou de la visite, il se transforme en version amphibie, près de la seine musicale pour une petite virée sur la seine, avant de revenir sur le bitume pour terminer un tour de près de 2 heures.
Il y a un animateur dynamique et passionnant, tant pour les enfants que pour les adultes tout le long du parcours. Attention le nombre de places est limité et la réservation obligatoire.

Michel Colombier

Les Canards de Paris



LA CARTE VITALE DISPONIBLE SUR SMARTPHONE

Depuis le 18 mars 2025, il est possible, pour tous les assurés détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire (CNIe), d'enregistrer leur carte Vitale dans leur téléphone portable via l'application France Identité.
La carte Vitale numérique est une carte physique dématérialisée.
Dotée d'un très haut niveau de sécurité, elle garantit les mêmes fonctions que la carte physique : identification auprès de l'Assurance maladie, remboursement des frais de santé avec la télétransmission, etc.
Elle présente d'autres avantages : celui d'être toujours en possession de sa carte lors d'un rendez-vous (à condition d'avoir son téléphone avec soi), la mise à jour automatique et la réduction des feuilles de soins papier, la possibilité de visualiser immédiatement ses dépenses de santé.
Vous pourrez l'utiliser dans les mêmes situations avec les professionnels de santé (consultation médicale, délivrance de médicaments à la pharmacie…) et les établissements de santé (hospitalisation par exemple).

Comment activer l'appli « carte vitale » ?



Pour obtenir votre carte Vitale numérique, vous devez avoir un compte *ameli* et posséder la carte d'identité au format électronique.
Celle-ci peut être installée sur votre téléphone via l'application *France Identité* (sur Android ou iOS). L'application *carte Vitale* est téléchargeable gratuitement par les assurés (sous *App Store* et *Google Play*).

➳

Il y a toujours un emplacement disponible sur ce bulletin pour accueillir un texte. Pourquoi pas le vôtre ? Pensez-y sérieusement !

➳

Pour activer l'application *carte Vitale* avec *France Identité* :

- 1. Télécharger l'application *carte Vitale* et démarrer le parcours d'activation.
- 2. Au moment de la vérification d'identité, cliquer sur l'option « M'identifier avec France Identité ». Vous serez alors redirigé vers l'application *France Identité*.
- 3. Scanner votre carte d'identité.
- 4. Saisir votre code personnel.
- 5. Lancer la lecture sans contact de votre carte d'identité.

Vous serez ensuite redirigé vers l'application *carte Vitale* pour terminer l'activation de votre carte.

L'accès à l'application carte Vitale est sécurisé grâce à une double authentification : un code secret personnel à 6 chiffres en plus du code verrouillant votre smartphone.

Les données personnelles sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD). **Attention** Pour disposer de l'application carte Vitale, vous devez avoir l'application France Identité et y avoir enregistré votre carte d'identité (la nouvelle version au format carte bancaire). Les praticiens doivent de leur côté être équipés d'un lecteur QR Code pour l'utiliser.

Un déploiement progressif

Pour les assurés qui ne détiennent pas la CNI electronique : le déploiement progressif de l'application *carte Vitale* sur le territoire français se poursuivra à partir du mois de mai et tout au long de l'année 2025. Les assurés se verront proposer le parcours d'activation actuel, utilisé dans les 23 départements où l'appli *carte Vitale* a été expérimentée. Celui-ci permet de vérifier l'identité de l'assuré via un processus comportant plusieurs étapes sécurisées, incluant de la reconnaissance faciale par vidéo.
La carte Vitale numérique est disponible pour toutes les personnes affiliées à l'Assurance maladie, à la Mutualité sociale agricole (MSA) et à la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). D'ici l'automne 2025, l'application sera ouverte à tous les autres régimes d'assurance maladie.

VOULEZ-VOUS JOUER AVEC MOI ?



Vous trouverez les solutions dans la prochaine lettre bimestrielle. Patience …

❖ Machiavel bouleversé

Quel bouleversement a subi cette citation de Machiavel ?
« …Gouverne le hasard plus un peu moitié de la actions de nous dirigeons et nous reste ce qui. »

❖ Obtenir 2025

Avez-vous remarqué que 2025 peut s'obtenir comme résultat d'un simple calcul utilisant tous les chiffres de 1 à 9, l'un d'eux étant utilisé 2 fois ? Trouvez ce calcul.

❖ Bon voyage, madame la Comtesse

A la kermesse du village, la comtesse a gagné le gros lot de la tombola : partir en république de San Marino.
Or sur les 1000 billets vendus numérotés de 1000 à 1999, la comtesse n'en avait acheté qu'un seul.
Sachant que :

- son numéro ne comporte pas de 8
- la somme des 4 chiffres du numéro est = 23
- la somme du 1er et du dernier chiffre est égale au 3e chiffre
- le numéro est composé de 4 chiffres différents

Saurez-vous déterminer quel est le numéro gagnant ?

❖ Logique baroque

Six musiciens nommés Do, Ré, Mi, Fa, Sol et La vont en train à Amsterdam au congrès de musique baroque.
Leurs places sont réservées comme suit : 3 dans le compartiment 101 et 3 dans le compartiment 102.
Sachant que :

- Do ne supporte ni Ré ni Mi
- La est dans le compartiment 101
- Fa et Sol ont parlé ensemble durant tout le voyage

Quelle était la répartition des musiciens dans les 2 compartiments ?

❖ Logique à la carte

Quelle règle suit ce menu ?

omelette	**24**
champignons	**18**
jambon	**12**
radis	**12**
saumon	**???**

❖ Un peu de mnémotechnie

Comment se souvenir du nom des 7 merveilles du monde antique en utilisant cette phrase ?.

« Mostapha ! J'attends la copie ! »

❖ Associez les mots de la liste A à leur équivalent québécois en liste B

A -aspirateur -jus de citron -reveil matin -feu tricolore -rétroviseur -sac à main -coffre de voiture -superette -personne stupide -boite de maïs -chauffage à fuel -boite de conserves -perceuse électrique -voiture -débardeur -fontaine à eau -bouton électrique -casquette -boisspn gazeuse.

B -abreuvoir -cabochon -cadran -char -dépanneur -miroir -moine -piton -balayeuse -boite de blé d'inde -calotte -fournaise à huile–camisole -canne -limonade -liqueur -lumière -sacoche -valise.

Et si on remettait le SUDOKU à la mode ? Essayons …

Solutions des jeux dans LA LETTRE d'août.

		6				5		
	9			8			3	
2								8
		4		2		9		
	5	3				1	7	
				6				
				4				
	8	7				2	6	
			1		2			

BON A SAVOIR : Les soldes d'été

Les soldes d'été 2025 se tiendront aux dates suivantes :

- Départements métropolitains : du 25 juin au 22 juillet.
- Corse : du 9 juillet au 5 août.

Quelle est la différence entre les soldes et d'autres réductions ? Les soldes sont les seules périodes promotionnelles pendant lesquelles les commerçants ont le droit de vendre leur stock à perte. Cette pratique commerciale répond à plusieurs caractéristiques :

- les soldes sont accompagnés ou précédés de publicité,
- ils comportent une annonce de réduction de prix (qui peut aller jusqu'à une revente à perte) dans la limite du stock.
- ils sont pratiqués pendant des périodes fixes de quatre semaines, deux fois par an (soldes d'été et d'hiver).

Quels sont les articles qui peuvent être soldés ?

Les commerçants peuvent solder uniquement des articles payés et proposés à la vente depuis au moins un mois à la date de début de la période de soldes.

Obligations d'affichage durant les soldes ?

En magasin, vous devez pouvoir distinguer clairement les articles soldés de ceux qui ne bénéficient pas de réductions. Le commerçant doit indiquer le rabais par rapport au prix de référence. Lorsque les commerçants pratiquent une réduction sur le prix d'un produit, ils doivent afficher le prix le plus bas pratiqué au cours des 30 jours précédant cette offre. Cette règle s'applique sur les ventes en ligne comme hors ligne. Elle permet de renforcer la protection des consommateurs contre les faux rabais. Il est interdit d'augmenter le prix d'un produit avant la période des soldes afin de faire croire au consommateur qu'il bénéficie d'une offre promotionnelle plus importante qu'elle ne l'est vraiment. Il est également interdit de ne pas appliquer les réductions de prix affichées en vitrine.

Droits des consommateurs concernant les retours et les garanties durant les soldes (y compris par internet)

Les limitations de garanties sur les produits soldés sont illégales. Un article soldé bénéficie des mêmes garanties que tout autre article non soldé qu'il s'agisse de défauts de fabrication non apparents, de défaut de conformité ou de service après-vente. En cas de vice caché identifié, vous pouvez demander au vendeur le remplacement ou le remboursement du produit acheté. En cas de défaut de conformité identifié dans les deux ans après l'achat, le vendeur est tenu de vous proposer la réparation ou le remplacement du bien non-conforme, ou, en cas d'impossibilité, de vous rembourser le bien. En l'absence de vice caché ou de défaut de conformité, le vendeur n'est toutefois pas tenu de procéder à l'échange ou au remboursement. Les commerçants sont tenus d'appliquer toute disposition relative à l'échange ou au remboursement dont ils font la publicité, soit sous forme d'affichage dans le magasin, soit en le mentionnant sur les tickets de caisse ou tout autre support.